



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 44325

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le débat relatif à la mention d'« héritage chrétien » dans le préambule du projet de Constitution européenne. Un certain nombre d'Européens unissent leurs efforts pour que cette référence explicite soit inscrite. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser la position actuelle de la France sur ce sujet.

Texte de la réponse

Il est exact que l'on a constaté une absence d'unanimité au sein de l'Union sur la question d'une mention d'un héritage chrétien dans le préambule du traité constitutionnel de l'Union. La proposition faite par la Convention, faisant référence aux « héritages culturels, religieux et humanistes de l'Europe », mais sans détailler leurs différentes composantes, a pu être acceptée par tous parce qu'elle constituait un point d'équilibre entre les positions très diverses des partenaires de l'Union sur ce sujet sensible. Dès lors, il n'a pas paru opportun au gouvernement français d'envisager une modification de ce préambule dans le cadre de la négociation conduite par la conférence intergouvernementale et cette position était partagée par une majorité de partenaires européens. Cette formulation a finalement été adoptée par les chefs d'État et de Gouvernement le 18 juin dernier.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44325

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 2004, page 5417

Réponse publiée le : 16 novembre 2004, page 8985